DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

DCM : N° 2026-07-04

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE LOUE (SIEHL) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DES RESEAUX D'EAU POTABLE DU SIEHL

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260702-2026_07_04-DE

L'an deux mil vingt-six
Le 02 juillet

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 06/07/2026
Convocation du Conseil du 2 27/06/2026

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
Ayant pris part au vote :	19
Ayant donné procuration :	2

Résultat du vote :

Pour :	**19**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.
Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON
Absents ayant donné pouvoir : Mme Valérie ROGNON, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE
Absents excusés :
Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Eugénie BÔLE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de convention établie par le Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) relative à la mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable sur le territoire communal ;

Considérant que ce service permet à la commune d'accéder, via une plateforme en ligne sécurisée, aux données cartographiques relatives aux réseaux et ouvrages d'eau potable présents sur son territoire ;

Considérant que cette mise à disposition est gratuite pour les communes adhérentes au SIEHL ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de ces informations pour l'exercice de ses missions et la connaissance des infrastructures présentes sur son territoire ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260702-2026_07_04-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable proposée par le Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-Loue.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- précise que cette convention prendra effet à compter de sa signature et pour la durée du mandat municipal en cours, conformément aux dispositions prévues dans la convention.
- acte que les accès au service seront diffusés aux seules personnes qu'elle jugera utiles et exclusivement membres (élus ou agents) de son organisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,



